



# Fiche de données de sécurité (FDS)

Date d'émission : 20-nov.-2020

Date de révision : 20-nov.-2020

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit **Thrasher®**

### Autres moyens d'identification

FDS # ADAMA-315

Numéro(s) d'enregistrement 28779 (Loi sur les produits antiparasitaires)  
N° ID/ONU UN3082

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Titulaire

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)  
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez  
PROPHARMA Group: 1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologué par la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour plus de renseignements. Ce produit a été classé selon le *Règlement sur les produits dangereux* du Canada (SIMDUT 2015).

**Aspect** : Liquide orange à brun

**État physique** : Liquide

**Odeur** : Phénolique et hydrocarbure

### Classification(s) de danger

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

### Pictogramme(s) de danger



**Mot(s) indicateur(s)** DANGER

**Mention(s) de danger** Nocif en cas d'ingestion

Nocif par inhalation  
 Provoque une sévère irritation des yeux  
 Provoque une irritation cutanée  
 Susceptible de provoquer le cancer  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

#### **Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise  
 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 Rincer la bouche  
 NE PAS faire vomir

#### **Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef  
 Tenir hors de portée des enfants.

#### **Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux

#### **Autres dangers**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### **3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES SUBSTANCES**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
2,4-D,2-ethylhexyl ester	25168-26-7	28-32
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	28-32
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	64742-94-5	30-34

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou % en Poids est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

### **4. MESURES DE PREMIERS SOINS**

#### **Description des premiers soins**

##### **Conseils généraux**

Apportez l'étiquette du produit ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous appelez un centre antipoison ou un médecin ou que vous rendez pour un traitement.

<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Ingestion</b>	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

#### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
------------------	---

#### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

<b>Notes au médecin</b>	Ce produit contient des distillats de pétrole supérieurs à 10%, les vomissements peuvent provoquer une pneumonie par aspiration. Ce produit peut provoquer une légère irritation des yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer la toux, le brûlage, le vertige ou la perte temporaire de la coordination musculaire. D'autres effets possibles de la surexposition comprennent la fatigue, la faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter de façon.
-------------------------	---

### **5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse (anti-alcool de préférence). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Produit chimique sec.

<b><u>Moyens d'extinction inappropriés</u></b>	Non déterminé
--	---------------

#### **Dangers spécifiques du produit**

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, ce matériau émet des vapeurs qui, lorsqu'elles sont mélangées avec de l'air, peuvent brûler ou exploser. Plus lourd que l'air, les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'allumage.

<b>Produits de combustion dangereux</b>	Le bromure d'hydrogène, d'autres composés de brome, le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents
---	---

#### **Explosion Data**

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucune sensibilité n'est prévue en fonction de produits similaires
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Sensibilité possible en fonction des données du solvant.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Évacuer la zone du personnel non protégé. Restez au vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'eau d'incendie ou de dilution du flux entrant, les égouts ou alimentation en eau potable.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions personnelles</b>	Utilisez un équipement de sécurité et des procédures appropriées à la taille du
---------------------------------	---

déversement. Gardez les sources potentielles d'allumage et les personnes inutiles.

### **Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou les eaux souterraines. Consulter la section 12 : Données Écologiques. Consulter la section 13 : Considérations en matière d'élimination.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyez la zone contaminée telle que les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. De grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

## **7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par le stockage, l'élimination ou le nettoyage de l'équipement. Ouvrez et manipulez le récipient avec soin.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Protéger du gel. Conserver dans le récipient d'origine, bien fermé, dans un endroit frais, sec, et bien aéré sans drain au sol. Conserver la température au-dessus de 5°C et idéalement pas en dessous de 0°C / 32°F car cette formulation de THRASHER se solidifiera à des températures inférieures à -20°C, mais deviendra utilisable à des températures supérieures à 0°C. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. N'utilisez pas de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Ne pas expédier ni entreposer le produit près de la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale, ni près des semences ou des engrais.

**Matériaux d'emballage** Ne pas réutiliser le contenant.

**Matières incompatibles** Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Directives relatives à l'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

### **Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Veuillez-vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utilisez des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du** Utilisez des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial en cas de contact.

**visage**

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Viton ou autres gants imperméables sont nécessaires. Chemise à manches longues, pantalon et chaussures de sécurité.
<b>Protection respiratoire</b>	Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Porter un NIOSH / MSHA approuvé approprié si la ventilation est insuffisante.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Caractéristique phénolique et hydrocarbure
<b>Aspect</b>	Liquide orange a brun	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	3 - 5 (1% dilution)	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Approx. -20°C/-4°F	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	NA	
<b>Point d'éclair</b>	>61°C/141.8°F	Coupe fermée Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation</b>	NA	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide - Sans objet	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	NA	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	NA	
<b>Pression de vapeur</b>	NA	
<b>Densité de vapeur</b>	NA	
<b>Densité relative</b>	1.121 g/mL	(Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Le produit est émulsionnable dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	NA	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	NA	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé	
<b><u>Autres renseignements</u></b>		
NA	NA	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### Conditions à éviter

Voir la Section 7 Manipulation et entreposage.

**Matières incompatibles**

Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Bromure d'hydrogène. Autres composés de brome. Chlorure d'hydrogène. Autres composés chlorés. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Des oxydes de soufre et d'autres produits de combustion potentiellement toxiques peuvent être présents.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL <sub>50</sub> par voie orale	DL <sub>50</sub> par voie cutanée	CL <sub>50</sub> par inhalation
2,4-D, 2-ethylhexyl ester	= 982 mg/kg (Rat)	> 2 g/kg (Lapin)	-
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	= 250 mg/kg (Rat) = 238 mg/kg (Rat)	= 1675 mg/kg (Lapin) > 2 mg/kg (Rat)	-
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2 mL/kg (Lapin)	> 590 mg/m <sup>3</sup> (Rat) 4 h

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
2,4-D,2-ethylhexyl ester		Groupe 2B		X

**Légende**

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérigène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

**NTP (programme national de toxicologie)**

Raisonnement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérigène pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Mesures numériques de la toxicité**

**CL<sub>50</sub> d'inhalation aiguë (Rat)** : 606 mg/kg (4-hr)

**DL<sub>50</sub> orale aiguë (Rat)** : >2000 mg/Kg

**DL<sub>50</sub> cutanée aiguë (Lapin)** : 2.04 mg/Kg

**Irritation de l'œil** : Modérément irritant

**Irritation cutanée** : Légèrement irritant.

**Sensibilisation cutanée** : Non déterminé

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par une application directe, une élimination des déchets ou un équipement de nettoyage.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Nom chimique	Algues / plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	72 h CE <sub>50</sub> : <i>Skeletonema costatum</i> (phytoplankton) 2,5 mg/L	96 h CL <sub>50</sub> : <i>Pimephales promelas</i> (tête-de-boule) 41 mg/L 96 h CL <sub>50</sub> : <i>Pimephales promelas</i> 19 mg/L statique 96 h CL <sub>50</sub> : <i>Pimephales promelas</i> 45 mg/L s'écouler à travers 96 h CL <sub>50</sub> : <i>Lepomis macrochirus</i> (crapet arlequin) 1740 mg/L statique 96 h CL <sub>50</sub> : <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel) 2,34 mg/L s'écouler à travers	48 h CE <sub>50</sub> : <i>Daphnia magna</i> (puce d'eau) 0,95 mg/L

**Persistance/Dégradabilité**

Non déterminé

**Bioaccumulation**

Non déterminé

**Mobilité**

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	2,9 – 6,1

**Autres effets nocifs**

Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de création d'ozone photochimique, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu.

**13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.  
Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

**Emballages contaminés** Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.  
Consulter les règlements provinciales et locales concernant l'élimination correcte de conteneurs.

**14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT****Remarque**

La (les) classe(s) de transport décrites ici sont de nature informationnelle seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la fiche de données de sécurité. Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, le volume du conteneur et la taille de l'emballage. Le transport des matériaux et des activités connexes sont soumis à toutes les lois, les règles et les exigences des réglementations régionales et / ou pays. S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

**DOT**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, 2,4-D)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Oui  
 <119 Gal (450 Litres) : Non réglementé lors d'un transport terrestre par véhicule à moteur ou wagon dans des conteneurs autres que des vrac.

≥119 Gal (450 litres) : RÉGULÉE  
 Reportez-vous à 49 CFR §171.4, 172.101 Annexe A et 173.132 (b) (3)

**IATA**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, 2,4-D)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Oui

**IMDG**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, 2,4-D)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Oui

**TDG**

**N° ID/ONU** UN3082  
**Nom officiel d'expédition** Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (Bromoxynil, 2,4-D)  
**Classe de danger** 9  
**Groupe d'emballage** III  
**Polluant marin** Oui  
 Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

## 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS / LES	EINECS / ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
2,4-D,2-ethylhexyl ester			X					X
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X	X	X					X
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	X	X	X		X	Présent	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**Règlements fédéraux aux États-Unis****CERCLA**

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
2,4-D,2-ethylhexyl ester	100 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	100 lb 1 lb	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ RQ 1 lb final RQ



		RQ 0.454 kg final RQ
--	--	----------------------

**SARA 313**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	1689-99-2	28-32	1,0
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	64742-94-5	<1	0,1

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
2,4-D,2-ethylhexyl ester	100 lb			X
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	100 lb	X	X	X

**Règlements d'état aux États-Unis****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient le suivant produit chimique de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	Du développement

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Bromoxynil octanoate (acide octanoïque, 2,6-dibromo-4-cyanophenyl ester)	X		
2,4-D,2-ethylhexyl ester		X	X
Solvant naphta (pétrole), lourde aromatique	X	X	X

**RÉGLEMENTATION CANADIENNE**

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

**Informations sur les réglementations relatives aux produits dangereux :**

Ce produit a été classé conformément à la *Loi sur les produits dangereux* (LPD) et aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (RPD), et la FDS contient toutes les informations requises par le RPD.

**Renseignements sur la Loi sur les produits dangereux :**

Les produits antiparasitaires, tels que définis au paragraphe 2 (1) de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), sont exclus de l'application de la *Loi sur les produits dangereux* (c'est-à-dire que les produits antiparasitaires sont exemptés de l'étiquetage du fournisseur et les exigences de la FDS de la *Loi* et du *Règlement sur les produits dangereux*). Ce produit a été volontairement classé selon la norme SIMDUT 2015.

**Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires : 28779**

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

**Déclaration de produit**

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué et réglementé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH, et pour les étiquettes des lieux de travail des produits chimiques non homologués par la LPA. Lire l'étiquette approuvée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire. L'information suivante sur les dangers doit figurer sur l'étiquette des produits antiparasitaires :

**Communications sur les dangers des étiquettes LPA**

ATTENTION POISON  
ATTENTION: IRRITANT DES YEUX  
ATTENTION: IRRITANT DE LA PEAU  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION. Provoque des irritations de la peau et des yeux. Éviter TOUT contact avec les

yeux. Éviter TOUT contact avec la peau.

#### **Différence entre la FDS et l'étiquette de la Loi sur les produits antiparasitaires**

	<b>LPA</b>	<b>FDS</b>
<b>Mot d'alarme</b>	Avertissement Poison	Danger
Toxicité aiguë - orale	Nocif ou mortel en cas d'ingestion	Nocif en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - inhalation	N/A	Nocif en cas d'inhalation
Toxicité aiguë - cutanée	N/A	N/A
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque une irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau	Provoque une irritation cutanée
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant cutané potentiel	N/A
Cancérogénicité	N/A	Susceptible de causer un cancer
Aspiration	N/A	Peut être mortel en cas d'ingestion et entre dans les voies aériennes

### **16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**

#### **NFPA**

#### **Risques pour la santé**

#### **Inflammabilité**

#### **Instabilité**

#### **Dangers particuliers**

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

#### **HMIS**

#### **Risques pour la santé**

#### **Inflammabilité**

#### **Dangers physiques**

#### **Protection individuelle**

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Voir section 8

**Date d'émission :** 20-nov.-2020  
**Date de révision :** 20-nov.-2020  
**Note de révision:** Nouveau produit

#### **Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche de données de sécurité**